

permis de répondre aux besoins non seulement des habitants de l'Île mais aussi de tous les Canadiens. Nous sommes des partenaires à part entière dans la Confédération. En tant que Canadiens nous voulons réaliser nos objectifs socio-économiques, qu'il s'agisse de l'énergie, de la création d'emplois, de la nécessité de renforcer et de développer nos ressources, d'assurer la protection de nos droits, ou de la nécessité d'obtenir des garanties à ce sujet. Nous partageons ces besoins avec les autres Canadiens.

Les gens de ma circonscription sont pleins de ressources. Nous gagnons notre vie en exploitant des fermes, des bateaux de pêche, des établissements touristiques et de petites entreprises qui se trouvent dans toute ma circonscription. Au cours de la campagne pour cette élection complémentaire, j'ai souscrit un engagement envers la population de Cardigan et je le renouvelle aujourd'hui. Je me suis engagé à représenter ses besoins et ses intérêts de mon mieux et à m'assurer que les politiques et les programmes du gouvernement fédéral les reconnaissent et y répondent.

A titre d'ancien homme politique provincial, je tiens à dire que je ne serais pas ici aujourd'hui si je ne croyais pas qu'il était possible de poursuivre nos objectifs au niveau fédéral comme au niveau provincial. Les gens de Cardigan, comme le regretté député qui les a si bien représentés, connaissent leurs responsabilités en tant que Canadiens et les assument. A titre de député du Parlement, mon objectif est de faire en sorte que les habitants de ma circonscription aient de bonnes possibilités d'avenir, non pas grâce à la charité ou aux largesses d'un gouvernement fédéral lointain, mais grâce à un gouvernement auquel ils participent à part entière.

En tant que député de cette Chambre et ayant été législateur dans une assemblée provinciale pendant quelques années, j'ai toujours admiré le régime parlementaire, et plus particulièrement la mère des parlements du Canada: la Chambre des communes. Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis mon élection comme député, j'ai observé attentivement la façon dont se comportent et agissent à la Chambre les députés les plus anciens et les plus expérimentés des deux côtés, dans l'espoir de pouvoir prendre certains d'entre eux comme modèle, de tirer la leçon des erreurs de quelques autres et, en fait, de m'acquitter le mieux possible de mes fonctions dans l'intérêt des citoyens que je représente. Cependant, au cours du dernier mois, certains événements qui se sont produits à la Chambre m'ont conduit à me poser quelques questions sur le processus parlementaire. Il y a encore deux semaines, tout portait à croire que la Chambre s'ajournerait vers le 10 juillet.

M. Baker (Nepean-Carleton): Grand Dieu, vous venez tout juste d'arriver.

M. Campbell (Cardigan): Je le sais bien, mais ce n'est pas de ma faute. Or voilà que, le vendredi 10 juillet, le chef de l'opposition (M. Clark) nous annonce qu'il ne permettra pas à la Chambre de s'ajourner tant que les services postaux ne seront pas rétablis. Je me suis demandé pourquoi le chef de l'opposition avait adopté cette position. Depuis lors, j'ai appris qu'il y avait été obligé par certains de ses députés de l'arrière-ban.

Des voix: Quelle honte!

M. Campbell (Cardigan): Le chef de l'opposition a donc décrété que la Chambre ne devrait pas s'ajourner tant que la

question des services postaux ne serait pas résolue, comme s'il voulait faire croire aux députés et à tous les Canadiens que l'ajournement risquait d'empêcher le gouvernement du Canada et la Chambre de régler la question si elle n'était pas résolue par des moyens normaux.

● (2310)

J'ai le plus grand respect pour le chef de l'opposition (M. Clark), mais je suis convaincu qu'un homme ayant son expérience connaît la différence entre le mot «ajourner» et le mot «proroger». Il sait que s'il devenait nécessaire de rappeler la Chambre après l'ajournement, ce serait chose très facile, mais il a prétendu que la Chambre devait continuer à siéger jusqu'à ce que le médiateur ait eu la possibilité d'essayer d'amener les deux parties à s'entendre et de résoudre le différend par des voies normales. Je comprends que le chef de l'opposition puisse croire que le mot «ajourner» comporte un délai beaucoup plus long que ne le pensent la plupart des députés. On n'a qu'à remonter à 1979 lorsque ce même chef de l'opposition fut élu premier ministre du Canada en mai et qu'à constater qu'il lui a fallu près des cinq mois pour convoquer les chambres pour le 9 octobre. Voilà une indication du sens qu'il trouve dans le mot «ajourner».

Entre-temps, je suis resté assis à écouter les interventions depuis la dernière semaine et demie. J'ai sympathisé avec le chef de l'opposition que certains de ses députés ont mis dans une situation impossible. Mon préopinant a parlé d'un écran de fumée. Je lui répondrai que si écran de fumée il y a, il n'est pas de notre côté mais bien plutôt en face.

Ayant été mis dans la position d'amorcer une obstruction systématique à propos de la grève postale, le chef de l'opposition s'est aperçu qu'on lui avait en quelque sorte coupé l'herbe sous les pieds puisqu'on avait progressé et désigné un médiateur. Alors il s'est vu obligé de trouver autre chose pour prolonger les travaux de la Chambre. C'est ainsi qu'on a découvert la maîtresse pièce de dissimulation ou ce qu'on a débattu cette dernière semaine sous le nom de cartel de l'uranium. Plus tard, la motion d'ajournement a été présentée à la Chambre pour y être débattue. Elle a été présentée il y a quelques jours. Le chef de l'opposition s'est trouvé pris au dépourvu parce qu'il avait fait la promesse aux Canadiens qu'il garderait la Chambre en session jusqu'à ce que la grève postale soit réglée. Il savait fort bien que pour les Canadiens une motion d'ajournement ne fait que suspendre les travaux de la Chambre en attendant qu'il devienne nécessaire de rappeler le Parlement pour légiférer advenant une urgence.

J'ai suivi le débat de très près, mais ce matin j'ai été pour le moins estomaqué en voyant que le chef de l'opposition qui toute la semaine avait signifié son opposition à la motion d'ajournement se retrouvait soudain parmi la majorité de ses députés désireux de rentrer chez eux. Il lui fallait donc se trouver une porte de sortie.

Lorsque le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté une motion d'ajournement ce matin, le chef de l'opposition et les députés de son parti, s'ils avaient vraiment tenu à revenir la semaine prochaine, se seraient levés et l'auraient appuyée. Tous les députés savaient que par sa motion le député de Winnipeg-Nord-Centre demandait l'ajournement de la Chambre pour aujourd'hui et le retour lundi. S'ils ne voulaient rien savoir de cette motion, ils auraient bien pu ne revenir à la Chambre qu'à 4 heures et à ce moment-là